

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2040

présenté par
M. Mariton

ARTICLE 16 BIS

Après le mot :

« homosexualité »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit qu'un salarié dont le contrat prévoit une clause de mobilité géographique peut refuser une mutation dans un pays condamnant pénalement l'homosexualité.